

Rédaction d'un guide à destination des familles endeuillées par un accident de la route



QUESTIONS CLÉS

Où puis-je trouver de l'aide ?

Quel délai avons-nous pour faire une demande d'indemnisation ?

Combien de temps l'enquête prendra-t-elle ?

Qui va tenir notre famille informée ?

Qui décide si un conducteur doit être poursuivi ?

Qui est chargé de l'enquête policière ?





Sommaire

Message de Jean Todt, Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Sécurité Routière	5
--	---

Témoignages.....	6
------------------	---

Préface du Dr Etienne Krug, Directeur du Département des Déterminants Sociaux de la Santé, Organisation mondiale de la santé	11
--	----

Chapitre 1: Introduction

Contexte.....	13
Avant d'écrire votre propre guide.....	16

Chapitre 2: Guide IRVP pour les familles endeuillées

Introduction.....	18
Droits des victimes	19
Intervention d'urgence et traitement médical	20
Enquête sur les décès sur la route.....	21
Poursuites pénales et prononcé du jugement	26
Domages et intérêts, aide financière	29
Soutien émotionnel et adaptation.....	31
Sécurité routière et attention aux autres.....	33

Annexe A: Organisations partenaires par Pays ou Région.....	35
---	----

Annexe B: Coordonnées	38
---------------------------------------	----

Annexe C: Membres de l'association International Road Victims.....	40
--	----

Ce guide ne constitue pas un avis médical, juridique ou médico-légal. Aucune pièce ne peut être reproduite sans l'autorisation de l'auteur. © 2020 International Road Victims' Partnership.



Message de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Sécurité Routière

Les Nations Unies sont déterminées à aider les pays à réduire le nombre de blessures graves et de morts sur les routes, ainsi que les ravages qu'ils provoquent. Jamais auparavant il n'y a eu autant d'efforts internationaux, nationaux et locaux visant à offrir des routes plus sûres.

Cependant, comme nous l'avons appris de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020), l'éradication des blessures graves et des décès sur la route ne se fait ni facilement ni rapidement.

Chaque jour, plus de 3 700 familles à travers le monde sont encore endeuillées par un accident de la route. Et nous devons faire encore plus pour endiguer ce massacre.

En août 2020, même au milieu de la crise sanitaire mondiale, les Etats membres se sont de nouveau engagés à prendre des mesures urgentes pour sauver des vies sur les routes, tout en adoptant, sans doute, la résolution la plus ferme de l'AGNU sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale (A / RES / 74/299).

La résolution fixe un nouvel objectif : réduire de moitié les décès et les blessures sur la route d'ici 2030.

Pour ces accidents que nous ne pouvons pas empêcher, nous devons aider les victimes et leurs familles. C'est la responsabilité de toute société bienveillante. Cela comprend la prise en charge médicale des victimes mais aussi l'information et le soutien aux familles affectées.

Personne ne connaît mieux la nécessité de ce soutien que ceux qui ont eux-mêmes été touchés par des accidents de la route, et nombre d'entre eux ont créé des organismes de bienfaisance de soutien aux victimes d'accidents de la route, car ils sont déterminés à aider à épargner les autres. Le Partenariat international pour les victimes de la route (IRVP), qui a rédigé et produit ce guide, a été fondé par ces familles.

Ce guide IRVP est destiné à aider à atténuer la souffrance des familles endeuillées. Il s'agit d'un guide destiné aux organisations nationales pour soutenir les familles dont les proches ont été tués sur la route. En tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la sécurité routière, je suis attaché à notre vision ultime d'aucune vie perdue ou gravement blessée sur les routes et j'espère une réalité future où un tel guide ne sera pas nécessaire.

En attendant, je remercie sincèrement l'IRVP pour son rôle instrumental dans ce défi collectif.

Cordialement,

Jean Todt
UN Secretary-General's Special Envoy For Road Safety
United Nations



Jean Todt



La réponse post-accident est bien plus que de simples lumières bleues clignotantes, des sirènes retentissantes et des médecins pressés. Il comprend le plus élémentaire des droits de l'homme - l'information et le soutien à la famille en deuil - qui est souvent négligée dans le chaos. Cette ressource, sur ce qui peut et devrait être partagé avec les familles traumatisées après un accident de la route, est un outil important et opportun. Il doit être localisé et traduit dans plusieurs langues pour le rendre aussi utile que possible.

**Margie Peden, Doctora,
The George Institute UK &
WHO Collaborating Centre on Injury Prevention & Trauma Care**

Le traitement post-accident n'a pas reçu autant d'attention que d'autres aspects de la sécurité routière. Les informations sur ce qu'il faut faire après un accident de la route sont rares. Les victimes d'accidents de la route ne sont pas non plus reconnues comme les victimes d'autres épidémies. Lorsqu'une famille perd un être cher à la suite d'un accident de la route, elle est traumatisée. Les étapes qui suivent ce traumatisme sont généralement déroutantes et difficiles. Dans les pays en développement, il n'existe pas de feuille de route pour les familles et les organisations travaillant avec les victimes. Ce guide de l'IRVP pour les familles endeuillées est donc d'actualité car il offre une aide à la fois aux familles endeuillées et aux organisations travaillant dans ce domaine.

**Bright Oywaya
Executive Director, ASIRT Kenya**

En février 2012, ma merveilleuse fille Sarah a été tuée par un conducteur distrait dans un accident complètement évitable. Bien que ma famille et moi pouvions à peine réaliser sa perte et nous sentions complètement seuls, nous devons encore composer avec toutes les réalités auxquelles chaque être cher devait maintenant faire face. Nous avons dû naviguer dans ce nouveau « monde de souffrance »... un monde dans lequel nous n'avons jamais choisi d'être.

Nous nous sommes retrouvés à poser des questions telles que : Comment découvrir les détails de ce qui s'était passé ? A quelles informations avons-nous droit ? Qui peut répondre du déroulé de l'enquête policière, aux questions d'assurance et à la complexité du processus judiciaire ? Comment gérez le fait que la mort de votre proche devienne propriété publique... même propriété des médias ? Nous sentions que nous n'avions personne vers qui nous tourner... personne pour nous guider..

C'est la raison pour laquelle je pense que ce document est si important car, alors que vous traitez la tragédie et le chagrin, il est là pour vous aider. Alors que vous essayez de naviguer dans cette difficile période, il vous donne des conseils sur les choses importantes que vous devez savoir, les choses que vous devriez considérer, y compris votre droit à l'information.

Je suis sûr que vous trouverez cela comme une ressource puissante et je vous recommande ce guide.

**Peter Frazer
President, Safer Australian Roads and Highways (SARAH)**



Ce chef-d'œuvre ne servira pas seulement les victimes et leurs familles, mais aussi les fonctionnaires et les gouvernements qui manquent généralement d'informations et de connaissances. Etant un document mondial, cela aiderait certainement la société civile et la communauté des ONG, en particulier nos membres, à pousser les gouvernements de leurs pays respectifs à développer des politiques dans ce domaine le plus important mais négligé du cinquième pilier. En livrant ce document global, l'IRVP assiste toutes les agences et organisations travaillant pour les soins post-accident et la justice pour les victimes de la route.

Harpreet Singh **Avoid Accident, India**

Un guide pour les victimes est nécessaire dans chaque pays, car lorsqu'un être cher est tué ou gravement blessé dans un accident de voiture, c'est comme une bombe qui explose. Vous ne pouvez pas penser ou agir clairement au moment où vous devez le faire, car sinon, des informations importantes qui seront essentielles à l'enquête pourraient être perdues. Cela s'est produit lorsque mon cher fils Kevin Sedano a été tué à l'âge de 14 ans dans un accident de voiture avec délit de fuite.

Si j'avais eu un guide, ma famille et moi ne nous serions pas sentis aussi perdus. Essayer de trouver notre chemin dans le système de justice nous a fait nous sentir victimisés encore et encore.

Viviam Perrone **Co-fondatrice Asociación Civil Madres del Dolor, Argentina**

Je pense qu'un guide comme celui-ci, avec des détails spécifiques pour chaque pays, est extrêmement important. Lorsque mon précieux fils de 23 ans, Chas, a été tué en 2005 par une femme qui avait bu, j'ai réalisé très rapidement que l'enquête post-accident était sérieusement compromise et que je ne savais pas du tout comment procéder à partir de là. La police a semblé traiter cela comme un "accident" et non comme un crime, il semblait qu'il y avait un manque de compréhension de la gravité et du caractère évitable des collisions, une grande sympathie a été montrée à l'accusé et il semblait y avoir de la corruption car un recueil précis des données n'a pas été fait. Il n'y avait pas, pour nous, de lignes directrices sur le processus judiciaire et je me suis vite rendu compte que les victimes n'avaient aucun droit et n'avaient pas le droit de s'exprimer. En raison d'erreurs administratives, la conductrice alcoolisée, qui dépassait 4 fois la limite légale, a été déclarée non coupable. L'incompétence, le manque de directives et les procédures judiciaires ont tous agi pour traumatiser à nouveau notre famille.

Caro Smit **Founder, South Africans Against Drunk Driving (SADD)**

Cette liste de contrôle de l'IRVP permet aux organisations nationales de victimes de créer des guides nationaux sur mesure, permettant aux familles endeuillées de concentrer toute leur attention sur leurs proches décédés.

Joop Goos, MSc **International Road Safety Expert and Director at Goos Consultancy, Netherlands**



Perdre un être cher dans un accident de la route est une expérience bouleversante et dévastatrice. La perte d'un être cher à la suite d'un accident de la route dans un pays autre que le vôtre aggrave la confusion, la perplexité et l'incapacité d'agir. La création d'un guide pour les familles endeuillées par des accidents de la route sera une ressource inestimable et attendue depuis longtemps pour ceux d'entre nous qui doivent essayer de négocier avec le système complexe et alambiqué, ou son absence, dans notre recherche d'enquêtes, de poursuites et de justice justes et équitables. Nous sommes profondément reconnaissants de ce soutien vital.

Rochelle Sobel

President, Association for Safe International Road Travel, USA

Mon adorable fils de 18 ans, Darren, a été tué alors qu'il se rendait à l'université en 2006. Perdre un enfant est la pire chose qui puisse arriver à un parent, mais le perdre là où sa mort aurait pu et dû être évitée est très difficile à accepter. Lorsque les choses s'aggravent par le manque de soutien et d'information, et que les personnes endeuillées sont maintenues en grande partie à la périphérie d'un système qui ne parvient pas à répondre à leurs besoins, cela aggrave leur chagrin et leur souffrance et peut conduire à un nouveau traumatisme.

En compilant ce guide pour les familles endeuillées, nous espérons contribuer à alléger les souffrances de cet immense ensemble de personnes traumatisées, de victimes de la route et de leurs familles endeuillées. Nous espérons que ce guide, qui décrit les principales questions à prendre en compte, contribuera à faire en sorte que les malheureuses victimes et leurs familles puissent mieux comprendre toutes les circonstances entourant la mort soudaine et brutale de leur être cher, avec toutes les causes contributives de l'accident mortel étant déterminé par la police dans le cadre d'une enquête approfondie, et qu'il les aidera également dans leur quête d'une indemnisation adéquate et équitable pour leurs pertes et leurs souffrances.

Nous espérons que le guide permettra également aux familles endeuillées de recevoir un semblant de justice, lorsque leur perte peut avoir été causée par un autre conducteur enfreignant la loi, ou par un autre acte ou omission qui a contribué à l'accident, ce qui aurait pu être évité.

En recherchant des réponses à leurs nombreuses questions, les familles endeuillées peuvent aider à déclencher une enquête policière approfondie et opportune sur la mort de leurs proches, toutes les preuves étant rassemblées et préservées. Les familles ne devraient pas avoir peur de poser des questions. Ils ont besoin de savoir ce qui s'est passé. Une enquête policière approfondie constitue non seulement la pierre angulaire de la justice et de l'indemnisation équitable des malheureuses victimes, mais elle contribue également à garantir que la réduction des dangers de la route et les efforts de prévention dans le monde reposent sur des preuves. Une analyse des données sur les collisions et des éléments de preuve recueillis au lendemain de l'accident aidera également à la réforme législative nécessaire sur la base de ces preuves.

Donna Price

Founder & Chair, Irish Road Victims' Association, Ireland



Dans un monde idéal, ce guide serait totalement inutile. La société elle-même devrait déjà fonctionner sur un système de consolation, de soutien et de soins et prendre par la main les familles dévastées pour les conduire sur le chemin où la justice brille et au moins calme l'âme et soulage le processus d'enquête difficile pour la perte choquante.

Notre monde n'est cependant pas angélique, et les citoyens dévastés, abandonnés chaque année - par les plus de 1.350.000 personnes qui meurent dans les rues de notre planète, deviennent des fantômes d'eux-mêmes, des acrobates solitaires étonnés entre deux mondes : le céleste et le terrestre, alors qu'ils deviennent la proie des processus qui suivent un accident mortel de la route.

En 2011, le 7 août, j'ai perdu mon précieux fils de 20 ans, Stratos, tué, tôt le matin, par un chauffeur de service somnolent qui prenait son quart au camp militaire. Un cas plein d'erreurs dans tous les domaines qui a provoqué 9 ans d'épreuves coûteuses et douloureuses que j'aurais pu éviter si « j'avais mieux su » ...

En grec, il n'y a pas de mot pour décrire le parent qui enterre son enfant. La mort inattendue, injuste, soudaine et évitable est un coup de feu mortel. Quelque part là-bas, cet immense besoin se fait jour, et ceux d'entre nous qui ont vécu la vie après un « crime routier » sont fiers de ce guide qui est nécessaire étape par étape non seulement pour les personnes en deuil mais aussi pour celles qui ne savent pas comment se comporter avec les familles endeuillées. Lorsque l'Etat ne manifeste pas correctement son intérêt, les ONG ont le devoir sacré de mettre les choses dans le bon ordre.

Katie E. Makri

SOS ROAD CRIMES Panhellenic Association for Road Victims, Greece

Les victimes ont le droit d'être entendues et de partager l'impact sur leur vie qu'un accident de la route criminel a causé en raison de la perte d'un être cher ou de blessures qui ont altéré leur vie. Ce guide développé par l'IRVP est une excellente articulation des meilleures pratiques à travers le monde. Le guide donne aux services chargés de la sécurité routière et aux groupes de victimes un modèle pour améliorer les droits et les services des victimes dans leurs pays respectifs. L'objectif de ce guide est clairement de soutenir les victimes d'accidents de la route et de responsabiliser les organismes publics. Les victimes d'accidents de la route criminels méritent le droit à des informations exactes et opportunes. En terminant, j'aimerais remercier l'IRVP et ses conseils pour faire de ce guide une réalité.

Andrew Murie

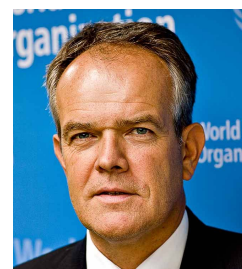
CEO, Mothers Against Drunk Driving (MADD), Canada





Préface

L'Organisation Mondiale de la Santé et la communauté internationale de la sécurité routière dans son ensemble se sont engagées à éradiquer les décès et les blessures évitables dans les accidents de la route qui coûtent chaque année la vie à plus de 1 million 350 000 personnes et en blessent des millions d'autres. Les traumatismes dus aux accidents de la route sont désormais le principal tueur de nos jeunes de 5 à 29 ans et ils laissent des millions de familles dans le deuil et dans la pauvreté. Le manque de sécurité sur nos routes constitue un problème majeur de santé et de développement.



Dr Etienne Krug

La complaisance de la société a contribué à cette épidémie évitable de décès sur la route. Nous entendons peu parler des souffrances humaines causées par les accidents de la route, car les 3 700 vies perdues quotidiennement sont souvent comptabilisées comme des tragédies individuelles, les familles étant laissées pour compte dans un nouveau « monde de souffrance ». Dans certains pays, cette complaisance se retrouve également dans le système judiciaire qui considère trop souvent les accidents de la route mortels comme des incidents malheureux, plutôt que comme les crimes (causés par des usagers de la route qui enfreignent la loi) qu'ils sont souvent.

Alors que les décès sur la route sont généralement causés par les actions d'un seul individu, la manière dont le gouvernement et le système judiciaire réagissent peut être perçue comme reflétant la priorité qu'ils accordent à la sécurité routière et aux vies qui se sont terminées prématurément dans des accidents de la route. Malheureusement, dans de nombreux pays, cette priorité n'est pas élevée.

L'Organisation des Nations Unies et ses Etats membres se sont engagés à réduire de moitié le nombre de morts et de blessés sur la route au cours de la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030. Sans une action concertée, nous savons que des millions de personnes continueront de mourir. Chaque décès brisera une famille, émotionnellement et, dans de nombreux cas, financièrement. La justice civile sous forme d'indemnisation peut grandement soulager les familles endeuillées et celles qui ont été gravement blessées.

La réaction après un accident a été à juste titre reconnue comme l'un des principaux piliers de la réduction des ravages causés par les accidents de la route. Cela va au-delà des soins médicaux et comprend des informations et un soutien aux victimes, avec des mesures prises pour éviter tout traumatisme secondaire pour les victimes et leurs familles, ainsi que des efforts de sécurité routière pour prévenir d'autres tragédies de ce type.

Le Guide pour les familles endeuillées par des accidents de la route est basé sur l'expérience vécue par des familles touchées par un accident de la route, dont beaucoup se sont consacrées à épargner à d'autres familles cette souffrance. Le guide fournit une liste de questions auxquelles toutes les familles souhaiteraient avoir répondu lorsqu'elles sont confrontées à la perte soudaine ou à la blessure grave d'un être cher, des questions sur l'intervention d'urgence et le traitement médical aux questions sur l'indemnisation civile. Comme la réponse après un accident diffère d'un pays à l'autre, les réponses à ces questions serviraient de base à des guides nationaux pour les familles endeuillées par des accidents de la route.

L'Organisation Mondiale de la Santé se félicite de cette ressource indispensable élaborée par le Partenariat international pour les victimes de la route et espère que cet outil utile aidera les ONG et les organisations locales à élaborer leurs propres guides dans leurs propres langues.

Cela garantira que les familles endeuillées et les personnes gravement blessées ne soient pas isolées et seules, mais se sentent plutôt informées et habilitées à faire face non seulement à la mort subite ou aux blessures graves de leurs proches, mais également aux procédures juridiques qui peuvent suivre et dont elles ne savent rien et ce, à un moment de leur vie où elles sont en deuil et les moins capables de faire face.

Alors que nous entamons la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière 2021-2030, nous devons continuer de nous efforcer d'assurer une réponse plus appropriée et plus juste pour les personnes endeuillées à la suite d'accidents de la route et, en fin de compte, de rendre nos routes sûres pour tous. Menos capaces de surmonter cela.

Dr Etienne Krug
Director del departamento de determinantes sociales de la salud
Organización Mundial de la Salud



Chapitre I:

Introduction



Le contexte

Chaque jour, plus de 3 700 personnes sont tuées dans des accidents mortels sur les routes du monde, laissant derrière elles 3 700 familles endeuillées et dévastées. Aucune famille n'est préparée à cela. Les décès sur la route surviennent dans le cadre d'activités de la vie quotidienne qui, ce jour-là, mettent fin à la vie. La facilité avec laquelle ils auraient pu être évités - quelques secondes, quelques mètres, un véhicule différent, un usager de la route plus prudent, une infrastructure améliorée - rend leur occurrence d'autant plus difficile à supporter.

Le Partenariat international pour les victimes de la route (IRVP) édite ce guide pour les organisations qui rédigent leur propre guide à l'intention des familles endeuillées par des accidents de la route. Il n'est pas possible de produire un guide qui s'appliquerait à tous, voire à plusieurs pays. Les procédures d'enquête, de poursuite pénale et d'indemnisation civile varient, tout comme les services de soutien, mais le besoin d'information reste le même.

Plus de 500 enfants sont tués chaque jour sur les routes du monde. Les traumatismes dus aux accidents de la route sont désormais la principale cause de mortalité de nos jeunes de 5 à 29 ans.

Cependant, les personnes tuées dans des collisions sont le plus fréquemment des adultes, souvent soutien de famille, ce qui a des conséquences financières immédiates. En plus de faire face à la mort soudaine, violente de leurs proches, les familles sont jetées dans le territoire inconnu du système judiciaire avec des enquêtes policières, des enquêtes du procureur, des poursuites pénales et des procédures civiles d'indemnisation. Ils ne sont pas prêts à faire face à ces processus et les systèmes de soutien font souvent défaut, les endeuillés étant laissés à eux-mêmes. Cela ajoute à leur douleur et à leur souffrance et crée un traumatisme secondaire.

Cette publication

Le guide de l'IRVP contient donc une liste de questions à examiner par les familles endeuillées, que nous avons compilées afin d'aider les organisations à élaborer leurs propres guides. Toutes les questions ne s'appliqueront pas et n'auront pas à être renseignées pour les familles endeuillées dans chaque pays. Des informations sur les droits des familles endeuillées sont présentées tout au long de ce rapport, de même que les délais et les coûts.

Cependant, les efforts de sécurité routière se sont traditionnellement concentrés sur la prévention, sans tenir compte des conséquences post-accidentelles autres que les soins médicaux immédiats. Mais des progrès ont été réalisés avec le Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020), qui incluait la réponse post-crash comme un pilier clé avec des activités encourageant le soutien et la justice pour les victimes.

IRVP

Créé par des défenseurs des victimes en 2018, l'IRVP est un partenariat d'ONG de toutes les régions du monde. Ils se sont rassemblés pour faire campagne en faveur des efforts de sécurité routière et de l'inclusion de la réponse post-accident par le système judiciaire. Il ne suffit pas que la sécurité routière prévienne les accidents, elle doit aussi répondre aux besoins des victimes qui n'ont pu être évitées. L'IRVP compte plus de 125 membres et est membre de la Collaboration des Nations Unies sur la sécurité routière, du Conseil européen de la sécurité des transports et du Conseil consultatif parlementaire pour la sécurité des transports au Royaume-Uni.



Manifeste de l'IRVP Mullingar sur les Droits des Victimes (2018)

Les victimes ne sont pas des dommages collatéraux. Elles méritent d'être reconnues, informées et soutenues.

Les victimes doivent être reconnues comme telles.

Les victimes ont besoin d'informations sur les procédures juridiques, leurs droits et leur rôle dans la procédure. Elles devraient être tenues informées de l'avancement de l'enquête et des poursuites.

Elles devraient être consultées sur les mises en accusation pénale et avoir le droit de faire appel.

Les victimes méritent d'être soutenues. N'ayant pas réussi à prévenir les accidents qui les ont endeuillées ou blessées, l'Etat devrait apporter un soutien et aider les victimes à faire face, sinon à se rétablir. Si des assistants sociaux peuvent être fournis pour d'autres victimes de la criminalité, pourquoi pas la criminalité routière. Les amendes infligées par les tribunaux, par exemple, les dommages et intérêts devraient aider à payer les services de soutien.

Les victimes méritent d'être entendues. Y compris dans la salle d'audience avec les déclarations de/sur la victime, mais aussi dans les conseils de sécurité routière et les groupes consultatifs.



Le premier rapport de l'IRVP portait sur l'enquête sur les décès sur les routes (2018), suivi du rapport d'enquête mondiale sur les droits des victimes (2019) et du rapport d'enquête mondiale Hit and Run (2020). Les trois rapports demandaient des informations et un soutien aux familles endeuillées pour les aider à comprendre ce qui se passe après un décès sur la route et dans leur interaction avec le système judiciaire. Ce guide IRVP s'appuie sur ces appels.





Comment ce guide a été conçu

Un projet de liste de questions a été édité et approuvé par le conseil d'administration de l'IRVP. Une enquête intelligente a ensuite été diffusée aux membres, amis et consultants de l'IRVP en anglais et en espagnol. Au total, 48 organisations ont répondu, avec des représentants des six régions de l'OMS (voir l'annexe A). L'IRVP tient à remercier toutes les personnes interrogées pour leur précieuse contribution et leur aide pour s'assurer que ce guide est complet et utile pour un large éventail de pays.

La nécessité de ce guide a été reconfirmée avec seulement six organisations signalant que des guides pour les familles endeuillées par des accidents de la route existent déjà dans leur pays. L'IRVP a donc l'intention de traduire ce rapport et de le mettre à disposition dans les six langues des Nations Unies. Et si ce guide s'applique aux familles endeuillées par des accidents mortels, beaucoup s'appliquera également à ceux qui ont été gravement blessés. L'IRVP a également l'intention de produire un guide distinct pour les blessés graves.

Les auteurs

Ce guide a été écrit par Amy Aeron-Thomas et Donna Price.

Amy est membre du conseil d'administration de l'IRVP et conseillère juridique. Elle a rédigé des guides de justice pour les familles endeuillées et blessées en Angleterre et au Pays de Galles où elle était responsable du plaidoyer et de la justice pour RoadPeace, l'organisation caritative nationale pour les victimes de la route en Grande-Bretagne.

Donna a fondé l'Irish Road Victims Association (IRVA), l'organisation caritative nationale pour les victimes de la route en Irlande, après que son fils Darren ait été tué dans un accident. Elle a rédigé le guide de l'IRVA à l'intention des familles endeuillées et a été nommée au conseil de la Road Safety Authority en Irlande. Donna est fondatrice et coprésidente de l'IRVP et a accueilli la première conférence mondiale pour les victimes de la route et la conférence inaugurale de l'IRVP à Mullingar, en Irlande.



Avant d'écrire votre propre guide

Peu de familles sont au courant de ce qui se passe après un décès sur la route. Cela comprend les procédures impliquées dans l'enquête policière, les enquêtes du procureur, les poursuites pénales ou l'indemnisation civile (le cas échéant). Au moment où les familles ont besoin de ces informations, elles peuvent encore être sous le choc de la mort subite de leur être cher.

Des guides pour les familles endeuillées peuvent les aider à naviguer dans ces territoires inconnus. Ils doivent expliquer les procédures de base, les coûts, les délais et les risques potentiels, le calendrier probable, qui décide de quoi et quels sont les droits de la famille endeuillée. Cette information doit être présentée de manière claire et sensible.

Le chapitre 2 comprend le guide de l'IRVP à l'intention des organisations. Il propose un projet d'introduction et des questions clés à considérer pour chacun des principaux domaines post-accidents. L'IRVP encourage les organisations à se souvenir des points clés suivants lors de la production de leur propre guide.

Ecrire l'introduction

- Commencez par faire preuve d'empathie et présentez vos condoléances. Toute famille ayant besoin de votre guide sera en deuil.
- Encouragez les familles à demander à un ami ou à un parent de lire également le guide. La famille immédiate peut être trop traumatisée et avoir du mal à absorber de nouvelles informations. Les amis ou la famille élargie peuvent les aider à comprendre.
- Soyez clairs sur ce que ce guide vise à expliquer : les procédures de base et identifier leurs droits. Mais ce ne sont pas des conseils juridiques. Les familles doivent être encouragées à consulter un avocat.

- Le guide doit mettre en évidence les coûts d'information auxquels les personnes endeuillées devront faire face, comme une copie des déclarations de témoins, ainsi que des délais clés à retenir.
- Expliquez comment ce guide a été élaboré, y compris comment la police et d'autres personnes ont été consultées et à quelle fréquence il sera revu.
- Soyez clair et indiquez si votre guide a été financé par une entreprise ou une organisation.

Ton et Style

- Le texte doit être facile à comprendre et idéalement rédigé dans la langue du pays.
- Incluez des citations de familles endeuillées tout au long - « humanisez » le guide.
- Demandez des commentaires aux familles pour vous aider à vous assurer qu'il est utile et sensible - donnez aux familles une chance d'aider d'autres familles.

Information institutionnelles

- Présentez votre organisation et les services de soutien qu'elle fournit.
- Incluez un avant-propos d'une famille endeuillée ou d'un représentant clé du gouvernement.
- Incluez une table des matières et un glossaire des principaux termes ou abréviations. • Pensez à mettre le guide dans un pack comprenant :
 - des brochures sur votre organisation ou d'autres services d'assistance disponibles;
 - une carte de visite d'un représentant de votre organisation ;
 - les coordonnées des principaux responsables, c'est-à-dire la police, le procureur, les différents experts, le conseiller, l'avocat, ou un espace pour les noter.



Chapitre 2:

IRVP Guide pour les familles endeuillées



Introduction

Si vous lisez notre guide pour les familles endeuillées par un accident de la route et que vous avez été vous-même touchés, nous voudrions commencer par vous présenter nos sincères condoléances à vous et à votre famille.

Perdre un être cher d'une manière si soudaine et violente fait s'écrouler le monde autour de nous, et tout en pleurant sa perte, souvent la mort de notre enfant ou de notre partenaire, nous sommes confrontés non seulement à une terrible perte, mais aussi à des conséquences horribles dont nous ne savons rien. Nous n'avons pas demandé à être placés dans cette situation, où il y a peu de soutien à notre disposition et où il y a tant d'enjeux.

Nous espérons que ce guide, qui n'était pas disponible à l'époque où nous avons dû faire face à la mort de nos proches, vous aidera à affronter les terribles conséquences de la mort de vos proches et qu'il vous incitera à vous engager, en particulier avec les processus juridiques qui s'ensuivront, et vous aidera dans votre recherche d'informations sur les circonstances du décès de vos proches et comment leur décès aurait pu et aurait dû être évité.

Obtenir des réponses à la série de questions du Guide, le cas échéant dans votre pays, vous aidera non seulement à comprendre les causes ou les facteurs contributifs qui ont donné lieu à l'accident mortel dans lequel votre proche a perdu la vie, mais sera également vital pour s'assurer que les leçons seront tirées de votre perte tragique. Déterminer toutes les causes contributives de l'accident améliorera la sécurité routière afin d'éviter de futurs décès.

Le Guide, nous l'espérons, vous incitera à poser des questions pendant l'enquête policière et les procédures judiciaires qui s'ensuivent, y compris une éventuelle

audience publique ou enquête sur le décès, ou une audience pénale ou civile. Une enquête approfondie sur le décès de votre proche devrait également vous aider à garantir un semblant de justice pour votre perte. Ne supposez pas que cela est fait dans tous les cas, cela demande parfois notre propre persévérance dans nos questions, et nous espérons que notre guide vous permettra de vous engager de manière significative dans ce processus. En obtenant des réponses à nos nombreuses questions, nous espérons que cela vous aidera à éviter d'être davantage traumatisé dans un système qui laisse largement échouer les malheureuses victimes et leurs familles, qui sont maintenues très en marge des enquêtes policières et des audiences faisant partie d'un processus de justice qui ne répond pas à leurs besoins, avec peu d'informations et de soutien pour les aider ou les reconforter dans leurs heures les plus sombres.

Qu'il y ait ou non des poursuites après la mort de votre proche, nous espérons qu'en obtenant des réponses à vos questions et en comprenant toutes les circonstances entourant son décès, votre douleur sera soulagée. Nous espérons que vous pouvez être assurés de savoir qu'une enquête approfondie a été menée et que des leçons ont été tirées de leur mort, ce qui contribuera aux efforts de prévention. Cela signifie que la mort de nos proches n'aura pas été complètement vaine.

Nous dédions ce guide pour les familles endeuillées à la mémoire de nos proches tués sur les routes du monde, souvent sans faute de leur part. Puissent-ils reposer en paix.

En hommage à eux, nous nous engageons à œuvrer pour éviter de nouvelles pertes en vies humaines et blessures graves inutiles, et pour améliorer les services d'information et de soutien pour les malheureuses victimes et leurs familles endeuillées.



Les droits des victimes

De nombreux pays disposent désormais d'une législation ou de politiques relatives aux droits des victimes qui spécifient comment les victimes de la criminalité doivent être traitées. Ceux-ci incluent leurs droits à l'information sur l'enquête et les poursuites, les droits à l'assistance, la manière dont les victimes (ou leurs familles endeuillées) peuvent participer au processus judiciaire et quelle organisation est chargée de garantir que les victimes bénéficient de ces droits.

Cela peut ne pas être clair quand il s'agit des droits des familles endeuillées par des accidents. Ils devraient commencer par le signalement de l'accident, mais certains pays peuvent attendre une arrestation ou qu'un conducteur soit inculpé et poursuivi avant que les familles endeuillées des accidents de la route ne soient traitées comme des victimes de la criminalité. Les victimes d'accidents de la route mortels devraient être traitées de la même manière que les autres victimes de la criminalité. Il faut supposer qu'une infraction pénale a été commise et ils doivent être traités comme des victimes d'homicide jusqu'à preuve du contraire.

Les guides devraient clarifier ce que les familles endeuillées par des accidents de la route peuvent s'attendre à recevoir du gouvernement en termes d'informations et de soutien, ainsi que le calendrier d'apport de ce soutien et de ces informations.

Droits et politique gouvernementale

- Existe-t-il une politique ou une législation indiquant comment les victimes de la criminalité, y compris les victimes d'accidents de la route, doivent être traitées ?
- A partir de quand les familles endeuillées par des accidents de la route commencent-elles à être traitées comme des familles frappées par la criminalité ? Par exemple, est-ce à partir du premier point de contact avec la police ou un conducteur doit-il être arrêté ?
- Quels droits les familles endeuillées ont-elles après une enquête sur un décès sur la route ? - La police a-t-elle obligation de tenir les familles informées des progrès de l'enquête et de fournir des mises à jour régulières ?
 - Un agent de liaison avec la famille est-il nommé par la police ?
- Les familles ont-elles le droit de voir ou d'obtenir une copie de : - Rapport du légiste ?
 - Déclarations de témoins ?
 - Déclaration du conducteur ?
 - Rapport d'enquête sur la collision ?

Remarque: ces informations peuvent être répétées dans d'autres sections.



Intervention d'urgence et traitement médical

Les familles voudront savoir comment leur proche a été traité après l'accident et quelle assistance médicale a été fournie. Il est peu probable que la police soit la première sur les lieux et peut n'arriver qu'après que la victime a été emmenée. Comprendre ce qui s'est passé au cours des dernières minutes de la vie d'un être cher peut aider à empêcher les familles d'imaginer le pire.

Sur place

- Comment les familles peuvent-elles savoir comment le décès est survenu, y compris qui l'a signalé et qui a répondu ?
- Qui doivent-ils contacter : police, ambulance, hôpital, compagnie d'assurance ?
- Comment les familles peuvent-elles savoir si leur proche était conscient ou a parlé après l'accident ?
- Comment les familles peuvent-elles savoir qui, le cas échéant, était avec leur proche après l'accident ?

S'il y a des lois qui peuvent avoir influencé ce qui s'est passé sur les lieux, elles doivent être expliquées, par exemple, les lois exigeant que les gens aident une personne gravement blessée dans un accident ou les lois protégeant les « bons samaritains » contre des sanctions financières ou pénales.

Transports et traitements médicaux

- Les familles peuvent-elles contacter les ambulanciers pour obtenir des informations ?
- Comment une famille peut-elle être informée du traitement donné à la victime sur les lieux, pendant le transport ou à l'hôpital ?
- Y a-t-il des guides ou des organisations qui peuvent aider si la famille craint le traitement fourni, ou si le retard ou l'absence de secours et d'intervention en temps opportun a contribué au décès ? Si oui, donnez des détails.



Enquête sur les décès routiers

Une enquête approfondie sur les collisions est cruciale. Elle est nécessaire pour déterminer toute culpabilité criminelle, garantir que l'indemnisation civile est équitable et permettre aux programmes de prévention de se fonder sur une compréhension précise des circonstances des accidents de la route.

Mais les services de circulation ne sont pas une priorité pour la police dans la plupart des pays et les ressources allouées aux enquêtes sur les décès dus aux accidents de la route le reflètent. En outre, il se peut qu'il n'y ait pas de service de police national doté de services de police indépendants au niveau régional ou local. Les enquêtes sur les décès sur la route peuvent donc varier à l'intérieur d'un pays. L'incertitude et l'importance d'une enquête sur les décès sur la route conduisent à de nombreuses questions possibles.

En Grande-Bretagne, le Road Death Investigation Manual, lancé par l'Association of Chief of Police Officers (ACPO) en 2001, déclarait que la police britannique devait traiter un décès sur la route comme un meurtre de droit commun jusqu'à preuve du contraire (ACPO, 2001).

Aperçu de l'enquête policière

- Expliquer si la police suit un manuel convenu ou des procédures standard lors d'une enquête sur un décès sur la route ?
- Combien et quels agents seront impliqués dans une enquête sur les morts sur la route ? • Combien de temps dure généralement l'enquête policière ?
- La police abordera-t-elle la scène comme un meurtre jusqu'à preuve du contraire ou la considérera-t-elle comme un « accident » ?
- Y a-t-il une surveillance de l'enquête policière ? Si oui, qui assure cette surveillance ?

Sur les lieux

- Quels policiers vont sur la scène ?
- Quand un enquêteur spécialisé en collision sera-t-il appelé pour se rendre sur les lieux ?
- La scène de l'accident sera-t-elle préservée et les preuves conservées ?
- Combien de temps la scène sera-t-elle préservée ?
- Qui est chargé de déterminer ce qui est fait sur les lieux, y compris l'identification des témoins, la préservation des preuves et la réouverture de la route ?
- Quelles preuves et informations collectent-ils sur les lieux ?
- Comment photographient-ils ou filment-ils la scène de collision ?
- Que fait la police si le conducteur quitte les lieux ? Expliquez comment la police donne suite à un délit de fuite présumé ?
- Que se passe-t-il si la victime décède à l'hôpital ou quelques jours plus tard, c'est-à-dire quand la police affecte-t-elle un enquêteur spécialisé en matière de collision ?
- Un rapport d'enquête médico-légale sur les collisions est-il rédigé ?

Si vous pouvez vous le permettre, vous voudrez peut-être envisager de faire appel à un expert médico-légal privé pour examiner la scène de l'accident, assurer la liaison avec la police et produire son propre rapport d'enquête indépendant. La police est souvent réticente à partager ses rapports en dehors des autres organes statutaires.



Enquête sur le conducteur

RAPPEL:

Les procédures et les normes d'enquête peuvent varier, y compris avec les tests de dépistage pour le conducteur. Assurez-vous de clarifier si le dépistage de l'alcool au volant est obligatoire. Par exemple, en Irlande, la police est tenue de tester l'alcoolémie au volant dans tous les accidents mortels ou ayant provoqué des blessures graves. Ce n'est pas obligatoire en Angleterre et au Pays de Galles. Et en Allemagne, cela varie d'un Land à l'autre suivant le procureur. Ex : en Bavière il est exigé que tous les décès sur la route soient testés pour les boissons / drogues, tandis que dans d'autres Land cela n'est fait que s'il y a des doutes.

- Le chauffeur :
 - a-t-il été testé pour l'alcool et/ou la drogue au volant ?
 - a-t-il eu un test de la vue ?
 - a-t-on vérifié ou pris en compte son téléphone portable ?
 - a-t-on vérifié son permis de conduire et son dossier ?
 - a-t-il été interrogé sur sa durée de conduite et ses pauses ?
 - lui a-t-on demandé combien de temps ils a été éveillé et combien de temps il a dormi la nuit précédente ?
 - a-t-il été interrogé sur sa connaissance de l'itinéraire ?
 - a-t-il été interrogé sur les médicaments qu'il aurait pu prendre ?
- L'un des éléments ci-dessus est-il obligatoire ou la police a-t-elle une latitude d'action ?
- Quand le conducteur sera-t-il interrogé ?
- Le conducteur sera-t-il convoqué à un entretien ou pourra-t-il faire une déclaration préparée ? Expliquez les droits des conducteurs de ne pas s'incriminer et s'ils sont informés de ces droits avant que leur déclaration ne soit prise.

- Les enregistrements des téléphones portables seront-ils vérifiés auprès des fournisseurs de services téléphoniques ? Si oui, est-ce obligatoire ?
- Pour les conducteurs professionnels, leurs chronotachygraphes (qui doivent être numériques en E.U.), périodes de repos et listes de travail sont-ils vérifiés ?
 - Si oui, est-ce obligatoire ?
- Un interprète est-il fourni, si le chauffeur le demande ou l'exige ?

Interdictions de conduire. Le conducteur sera-t-il autorisé à conduire après un accident mortel ? Cela dépend-il du fait qu'il ait été arrêté parce qu'il est soupçonné d'avoir causé un accident mortel ? Les familles veulent souvent savoir si le conducteur est toujours autorisé à conduire. Les permis de conduire ne sont souvent pas retirés tant qu'il n'y a pas de condamnation ou d'ordonnance du tribunal.

Enquête sur les véhicules

- Tous les véhicules impliqués dans la collision seront-ils examinés ?
- Si oui, cela se fera-t-il sur place ou après la mise en fourrière ?
- Ces contrôles seront-ils effectués par des agents spécialisés ?
- Quels contrôles seront effectués sur le véhicule pour voir si un défaut du véhicule a contribué à l'accident ? Ceux-ci peuvent inclure une défaillance des freins ou l'état des pneus. • Le véhicule sera-t-il vérifié pour voir s'il possède un enregistreur de données d'événement (boîte noire) ?
- Pour les véhicules utilitaires, le chronotachygraphe et tous ses diagrammes seront-ils examinés à la recherche de preuves, y compris pour toute falsification, etc. ?
- Si oui, est-ce obligatoire ?
- Examen du certificat de validité du contrôle technique.



La vitesse des véhicules

- Comment la vitesse des véhicules sera-t-elle déterminée ?

Enquête sur les victimes et effets personnels

- Le défunt sera-t-il soumis à un test de dépistage de l'alcool ou de la drogue lors d'une autopsie ?
- Quelles vérifications des antécédents seront effectuées sur la victime ? La famille sera-t-elle interrogée sur sa connaissance de la route ou depuis combien de temps elle conduit / roule ?
- La famille devra-t-elle faire une déclaration ?
- Le téléphone portable des victimes (le cas échéant) sera-t-il vérifié ?
- Qu'arrive-t-il aux biens des victimes ? Quand seront-ils rendus aux proches ? Va-t-on demander aux familles si elles veulent qu'elles soient nettoyées ou renvoyées sans nettoyage ?

Entretiens avec des témoins et preuves vidéo

- Comment les témoins sont-ils identifiés ?
- Dans quel délai les témoins sont-ils interrogés ?
- La police fera-t-elle appel à des témoins ? Si oui, les familles peuvent-elles aider et qu'est-ce qui est permis ?
- Les entretiens auront-ils lieu en face à face, par téléphone ou par courrier ?
- Qui écrit la déclaration ? Le témoin ou la police ?
- Les témoins sont-ils autorisés à modifier leur déclaration ? Si oui, quand cela peut-il être fait ?
- Les caméras de vidéosurveillance seront-elles vérifiées sur les lieux ou le long de l'itinéraire ?
- Combien de temps le film est-il conservé dans les caméras de vidéosurveillance en bord de route ou dans les magasins ?
- La police fera-t-elle appel pour les preuves de la caméra de bord des conducteurs ?

Enquête sur le site de l'accident

- L'accidentologie du site sera-t-elle examinée ?
- Le dossier d'entretien du site sera-t-il examiné ? Notez que cela devrait inclure un examen des registres d'entretien routier pour déterminer s'il y avait des préoccupations concernant l'état de la route, c'est-à-dire les nids-de-poule, le dérapage, les problèmes de drainage, la signalisation, etc.
- Les demandes locales d'amélioration de la sécurité routière seront-elles prises en compte, (par exemple matérialisation des passages pour piétons ou limitation de vitesse) ?
- Quelles autorités effectueront un examen de la scène ? La police ? Les ponts et chaussées ? Les compagnies d'assurance ?
- Les rapports de la police et des ingénieurs des autorités locales sont-ils mis à la disposition du conducteur suspect, des familles endeuillées ou des compagnies d'assurance ?
 - Si oui, à qui et quand est-ce fait ?
 - Cela est-il payant ?

Information pour les familles endeuillées

- Quelles informations sont données aux familles endeuillées pour expliquer ce que la police et les autres représentants du gouvernement font après un accident mortel ? Qui fournit cela ? Quand les familles recevront-elles ces informations ?
- Existe-t-il des textes légaux qui définissent ce à quoi les familles ont droit dans le cadre d'une enquête sur les décès sur la route, comme l'information et le soutien ?

Au Chili, il est possible de suivre l'avancement de l'enquête en ligne. Cela permet aux familles de connaître plus facilement le statut de l'enquête.



- La police affecte-t-elle un policier pour tenir les familles informées de l'enquête et des poursuites ? Dans l'affirmative, est-ce que ce policier doit également recueillir des informations sur la victime auprès de la famille ? Veuillez noter que cela doit être clairement indiqué à la famille car les agents de liaison de la police ont également un rôle d'enquête.
- Un interprète sera-t-il fourni, si nécessaire ?
- Quelle aide peut être apportée aux familles handicapées, telles qu'une perte d'audition ou une déficience visuelle ?
- Quelles informations sur l'accident ou la victime seront rapportées publiquement et quand ?
- Y a-t-il des restrictions sur ce qui peut être publié sur les réseaux sociaux ?
- Les familles peuvent-elles obtenir une copie du rapport d'enquête sur la collision ? Si oui quand ? Y a-t-il des frais pour cela ?
- La police informera-t-elle les familles des développements clés ?
- Les familles peuvent-elles amener un avocat, un ingénieur ou un ami avec elles à une réunion avec la police ?
- Que peuvent faire les familles si elles ne sont pas satisfaites de leur contact avec la police ?
 - Des rapports de police, des photos et une carte de la scène, du point d'impact, etc. sont-ils remis à la famille et leur ont-ils été expliqués ?
 - Si oui, à quel stade ?
 - Y a-t-il des frais appliqués pour la fourniture de ces informations ?
 - Est-ce que cette information est fournie en temps opportun, par exemple avant toute enquête / enquête publique sur le décès ?
- Si la famille n'est pas satisfaite d'un aspect quelconque de l'enquête policière, peut-elle se plaindre ? Où peuvent-ils s'adresser pour déposer une plainte ?
 - Si oui, y a-t-il un soutien à leur disposition pour ce faire ?

Les délais

- Y a-t-il des dates limites pour l'enquête que les familles doivent connaître ?
 - Est-ce que l'enquête policière doit être terminée dans un délai déterminé ? Pour les infractions d'homicide, il n'y a généralement pas de limite de temps, mais pour les infractions statutaires telles que l'excès de vitesse ou l'utilisation du téléphone portable, des délais de six mois à compter du moment de l'infraction ne sont pas rares.
 - Y a-t-il des délais pour déposer une plainte concernant l'enquête ?

Le rapport d'accident

- Quelles statistiques / données sont collectées sur les accidents mortels ?
- Le formulaire de rapport de police comprend-il des questions sur les facteurs contributifs, par exemple, ce que la police pense avoir causé la collision ? Les familles peuvent vouloir savoir quelles sont les hypothèses initiales de la police concernant la culpabilité - et leur fondement. Il est très important que les facteurs contributifs déclarés soient fondés sur des preuves.
- Y a-t-il une limite de temps pour qu'un décès suite à un accident de la route soit inclus dans les statistiques officielles en tant que décès de la route ? Notez que cela peut être limité aux décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident (bases de données de la police et des transports), ceux qui survivent plus de 30 jours étant exclus des statistiques de décès sur la route mais inclus dans l'enregistrement de l'état civil (données sur les décès liés à la santé).



Enquête / Autopsie

- Une autopsie sera-t-elle pratiquée sur le défunt ? Si oui, quand la famille recevra-t-elle le rapport et devra-t-elle payer pour cela ? Ce rapport retardera-t-il l'obtention d'un certificat de décès ?
- Y aura-t-il une enquête ou une enquête publique sur les décès sur la route ? Par qui est-elle dirigée ?
- Quel est son but - est-ce pour expliquer les circonstances du décès ou contribue-t-elle également à prévenir de futurs décès ?
- Un jury sera-t-il nommé ?
 - Si oui, qui choisit les jurés ?
- Quand une enquête aura-t-elle lieu ?
- Quand un certificat de décès complet sera-t-il fourni à la famille ?
 - Peut-on fournir un certificat provisoire ?
 - Quand et dans quelles circonstances ?
- Quels sont les droits de la famille ?
 - Comment peut-elle participer à l'enquête ?
 - Peut-elle parler de son être cher ?
 - Peut-elle poser des questions ?
- La famille est-elle pleinement informée avant l'audience - pour lui permettre de participer de manière significative et / ou de recevoir des avis / conseils d'experts ?
- Le conducteur doit-il être présent et répondre aux questions ? Est-il informé à l'avance que ses réponses peuvent l'incriminer ?
- La famille endeuillée et le conducteur seront-ils légalement représentés ? Qui paie cela ?
- Quelles preuves sont versées au dossier public ?
- L'enquête se limite-t-elle à n'entendre que certains éléments de preuve et / ou à éviter d'attribuer la faute ? Par exemple, vers où, quand et comment le décès est survenu ?
- Une enquête publique sur le décès aura-t-elle lieu s'il y a eu un procès pénal ?
- L'enquête publique sur le décès doit-elle refléter l'issue du procès pénal ?
- Le rapport d'enquête ou le dossier d'enquête sera-t-il fourni à la famille ?
 - Si oui, quand la famille recevra-t-elle une copie ?
 - Y a-t-il des frais ?
- Un verdict peut-il faire l'objet d'un appel ?
 - Si oui, où et quand ?
- Si le verdict doit faire l'objet d'un appel et que le contrôle judiciaire est une option, la famille peut-elle bénéficier d'un soutien pour poursuivre cette option ?



Poursuites pénales et prononcé du jugement

Les décès sur la route peuvent être causés par une erreur momentanée du conducteur ou par un conducteur qui fait preuve d'un mépris extrême et prolongé pour les risques vis-à-vis des autres usagers et toutes les règles de conduite. Ils peuvent également être causés par une erreur humaine lors de la conception de la route, mais ce chapitre se concentre sur les cas où les conducteurs sont soupçonnés d'être à l'origine de l'accident mortel.

La manière dont ces décès sont traités par le système judiciaire varie, mais trop souvent, ils ne reçoivent pas la même priorité dans le système judiciaire et la société que les autres morts violentes. Ils sont plutôt traités comme un type de crime moindre. Cela peut entraîner des poursuites moins professionnelles ou sérieuses avec des accusations et des condamnations qui ne reflètent pas la mort, par exemple: conducteur poursuivi pour « imprudence » sans mention du fait qu'un décès est survenu.

- Quelles sont les charges pénales applicables ou quelles poursuites sont engagées lorsqu'un conducteur a causé la mort, et de quelles peines est-il passible?
- Quelle est l'accusation criminelle la plus grave pour avoir causé la mort en conduisant ? Est-ce un homicide ?
- Qui décide s'il y a lieu de poursuites pénales ?
 - Comment est prise cette décision ?
 - Y a-t-il un oubli de cette décision ?
- La police a-t-elle le pouvoir de décider qu'il n'y aura pas de poursuites ou cette décision elle être prise par une autre autorité (comme un Parquet) ?
- Comment la famille sera-t-elle informée de la décision de mise en accusation ?
- La famille peut-elle faire appel ?

- Quelle est la proportion de conducteurs poursuivis après un accident mortel ?
- A quelle fréquence les accusations criminelles sont-elles revues à la baisse ? Les familles seront-elles informées si cela se produit et des conséquences sur la détermination de la peine ?

Procès judiciaires

- Combien de temps avant une poursuite judiciaire (en moyenne) ?
- Combien de jours une poursuite judiciaire prend-elle en moyenne ?
- Quand la famille saura-t-elle si elle doit témoigner ?
- Les témoins sont-ils autorisés à voir leur déposition avant le procès ?
- Y aura-t-il un procureur spécialisé dans un procès de mort sur la route ?
- Si l'accusation est déclassée pendant le procès ou lors de la condamnation, les familles seront-elles informées des raisons et de l'impact sur la détermination de la peine ?

La condamnation

- Comment les sentences sont-elles décidées ?
- Existe-t-il des directives de détermination de la peine que les juges doivent suivre ?
- La peine peut-elle être réduite pour un plaidoyer de culpabilité ? Si oui, de combien ?
- La peine est-elle réduite si le délinquant manifeste des remords ?
- La peine sera-t-elle prononcée le jour de la condamnation ou plus tard ?
- Quels droits le délinquant et la famille endeuillée voire la partie civile ont-ils de faire appel de la peine ou de la condamnation ?
- Quel est le délai pour les appels en matière de détermination de la peine ?



RAPPEL

Essayez de ne pas simplement réclamer les peines maximales autorisées par la loi car il est bien connu qu'elles ne sont presque jamais appliquées et sont peu pertinentes. Les peines minimales sont plus pertinentes que les peines maximales. Le cas échéant, indiquez des informations sur le nombre de décès, le nombre ayant donné lieu à des poursuites, le nombre de condamnations, la fréquence d'emprisonnement des conducteurs et leur durée.

Les délais

- Existe-t-il des délais pour les poursuites pénales ?
- Les familles ont-elles des délais pour faire appel de la décision de ne pas poursuivre ?
- Y a-t-il des délais pour les familles pour faire appel de la condamnation ?

Quand il y a poursuite

- Les familles sont-elles représentées au tribunal pénal ?
- Une visite préalable au procès sera-t-elle organisée au tribunal pénal pour que la famille puisse être mieux préparée ?
- La famille endeuillée pourra-t-elle rencontrer le procureur avant ou pendant le procès ?
- Y aura-t-il des salles de repos et d'attente séparées pour les familles endeuillées et les familles et amis de l'accusé ?

Si une décision est prise de ne pas poursuivre

- Quels droits, le cas échéant, la famille a-t-elle de faire appel si on lui dit qu'il n'y aura pas de poursuites ? Veuillez préciser si cela dépend de l'accusation pénale.
- Quelles informations la famille peut-elle consulter avant de décider si elle souhaite faire appel ?
- La famille a-t-elle droit à une réunion pour en discuter ? - Si oui, qui vont-ils rencontrer ?
- Les familles peuvent-elles amener un avocat, un expert ou un ami à une réunion sur les poursuites ?
- Quels délais s'appliquent pour faire appel d'une décision de ne pas poursuivre ? De combien de temps les familles disposeront-elles pour consulter un professionnel avant de décider de faire appel ?

En Irlande, « An Garda Síochána » (le service de police irlandais) place les victimes de la criminalité, y compris de la criminalité routière, au cœur de son service de police. Il a ouvert 28 bureaux des services aux victimes - un pour chaque division opérationnelle de la Garda. Là, le personnel des bureaux des services aux victimes est chargé de communiquer avec les victimes d'actes criminels et de prioriser leurs besoins. Leur rôle est de tenir les victimes et leurs familles endeuillées informées de tous les développements significatifs associés à leur cas, ainsi que de fournir les coordonnées des services de soutien / conseil pertinents.



Procès judiciaires

- La famille recevra-t-elle des frais de déplacement si elle assiste au procès et à la détermination de la peine ?

Témoignage des victimes / déclarations personnelles

- La famille pourra-t-elle faire une déclaration sur la victime / une déclaration personnelle ? - Si oui, que peut inclure cette déclaration ?
 - Est-ce que cette déclaration est faite par écrit ou est-ce une déclaration orale, ou les deux ? - Y a-t-il une limite à cette déclaration en termes de durée ?
 - Combien de déclarations une famille peut-elle fournir (indiquer le nombre) ?
- Une déclaration peut-elle être modifiée ou mise à jour ?
- La famille est-elle autorisée à le lire à haute voix lors au cours de la procédure ?
- La déclaration de la victime peut-elle être lue par la police ou le représentant légal de la famille ?
- Où les familles endeuillées peuvent-elles en savoir plus sur les déclarations des victimes et idéalement, voir des exemples ?

RAPPEL

L'impact de la victime / la déclaration personnelle peut être la seule chance pour les familles endeuillées d'être entendues au tribunal. Il est important qu'ils sachent comment utiliser cette opportunité et ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas dire.

Appel

- Quels sont les droits de la famille endeuillée à faire appel de la peine ou de la condamnation ? En quoi ces droits diffèrent-ils de ceux du délinquant ?
- Y a-t-il un soutien fourni à la famille endeuillée ? Si oui, qui la famille doit-elle contacter ?

Après la détermination de la peine, y compris les audiences de libération conditionnelle

- La famille sera-t-elle informée lorsque le délinquant sortira de prison ? Les familles doivent-elles demander à être informées ou cela se fait-il automatiquement ?
- La famille endeuillée est-elle en mesure de s'opposer à la libération anticipée du délinquant ou de demander que des conditions soient imposées à sa libération ? Ont-elles la capacité de faire une déclaration ?

La justice réparatrice

- Les familles endeuillées auront-elles la possibilité de rencontrer le délinquant pour discuter de l'impact du drame sur eux ?
- La justice réparatrice est-elle gérée hors du tribunal ou fait-elle partie du processus judiciaire ?
- Où les familles endeuillées peuvent-elles trouver plus d'informations sur le processus de justice réparatrice ?



Dommmages et intérêts, aide financière

Aucun argent ne peut compenser un décès. Mais les décès sur la route entraînent des pertes financières aussi bien qu'émotionnelles et l'attribution d'une compensation financière est importante. Cela est particulièrement vrai lorsque la victime était le principal soutien de la famille.

Les familles ont besoin d'informations sur leurs droits ainsi que sur les délais et restrictions, par exemple si la responsabilité doit être prouvée. Certains pays auront des montants convenus par le gouvernement pour les décès. Les familles peuvent décider de se contenter d'une compensation privée du conducteur, mais au moins elles devraient connaître l'alternative.

Réclamations civiles

- Quelles informations sont nécessaires pour engager une action civile ?
- La famille a-t-elle été informée des raisons de recourir à un avocat spécialisé en dommages corporels ?
- Quelles informations la police est-elle en mesure de fournir ?
 - Y a-t-il des frais pour ça ?
- Quelles sont les étapes d'une demande d'indemnisation ?
- Quels sont les différents types de dommages que les familles endeuillées peuvent réclamer ?
- Existe-t-il un montant convenu pour les dommages de deuil pour certaines victimes ?
- Comment les familles endeuillées peuvent-elles obtenir une réclamation « provisoire », avec de l'argent versé avant que la réclamation ne soit finalisée ?
- La demande d'indemnisation civile commence-t-elle après les poursuites pénales ou coïncide-t-elle ?

RAPPEL

Les familles doivent savoir s'il existe un délai de prescription pour déposer une action civile. Les familles peuvent supposer que l'affaire pénale a préséance, mais le délai se rapportera à la date de l'accident et non à l'achèvement d'une affaire pénale. Les familles doivent être conscientes de cette date limite et informées des conséquences de son non-respect, qui peut être catastrophique.

Coût pour les familles

- Quels sont les risques financiers associés à une demande d'indemnisation civile ?
- Quels sont les frais de justice et qui les règle ?
- Comment et quand les avocats sont-ils payés ? Les avocats reçoivent-ils une part de l'indemnisation ?

Droits des familles endeuillées et information

- Où la famille endeuillée peut-elle trouver plus d'informations sur le processus d'indemnisation civile ? Fournissez des informations et des coordonnées sur les subventions gouvernementales ou les organismes de bienfaisance qui aident aux frais funéraires (y compris le rapatriement), aux soins médicaux ou à d'autres dépenses liées.
- Y a-t-il des avocats qui fournissent un service « pro bono » ou prennent des affaires sur la base du principe « sans aucun frais » ?

RAPPEL

Les demandes d'indemnisation peuvent prendre du temps pour être réglées. Les familles doivent souvent décider si elles peuvent se permettre d'attendre une opportunité de bénéficier d'une offre plus équitable. Assurez-vous que les familles sachent si une demande provisoire peut être obtenue, sans compromettre leurs droits lors d'une audience judiciaire.



Les délais

- Quels sont les délais pour qu'une demande d'indemnisation civile soit déposée ?
 - La famille a-t-elle confirmé qu'elle était au courant de ce délai ?
- Y a-t-il une date limite à laquelle les deux parties doivent accepter une offre ? Que se passe-t-il si elle est dépassée ?
- Y a-t-il une limite de temps pour que l'argent dû soit versé une fois que l'indemnisation a été accordée ?

Aide financière

- Où les familles peuvent-elles trouver plus d'informations sur l'indemnisation civile ?



Soutien émotionnel et adaptation

Un décès sur la route est une mort soudaine, violente et contre nature. Les décès sur la route se produisent sans avertissement et fauchent prématurément des vies. Sans cause héréditaire ou médicale, les décès sur la route semblent beaucoup plus aléatoires et facilement évitables. Le fait que la mort de leur proche était totalement évitable provoque une angoisse supplémentaire pour les familles.

Le processus de deuil est également différent de celui des morts naturelles. Le processus de justice pénale peut prendre des mois, voire des années. Les familles peuvent se voir refuser des informations sur les circonstances de l'accident. Il peut s'écouler longtemps avant de savoir si une personne doit être poursuivie pour avoir causé la mort ou si son proche décédé doit être tenu responsable de sa propre mort. Cette incertitude peut causer des souffrances supplémentaires aux familles et conduire à un nouveau traumatisme et à un deuil compliqué.

Les services de soutien aux familles endeuillées par des accidents de la route doivent être sensibles à ce qui précède, mais cela ne doit pas les empêcher d'être francs et honnêtes avec la famille touchée. On peut s'attendre à ce que le processus de deuil soit affecté par la réponse post-accident, y compris l'enquête, ainsi que par toute poursuite et demande d'indemnisation, ainsi que par la réponse et l'attitude de la police, du procureur, de l'agent de liaison ou de celle de l'accusé. L'angoisse de la famille ne doit pas être aggravée par ce processus, d'où l'importance vitale d'une intervention complète et rapide après l'accident et de relations sensibles mais directes et honnêtes avec les familles des victimes traumatisées.

RAPPEL

Si possible, essayez de mettre les familles en contact avec d'autres familles endeuillées par des accidents car un décès sur la route peut être un événement très isolant. Le soutien par les pairs est d'une importance vitale. Cela aide de savoir que vous n'êtes pas seul. D'autres peuvent sympathiser, mais seuls ceux qui ont souffert de la même manière peuvent comprendre et admettre.

Services de soutien

- Y a-t-il une assistance téléphonique que les familles endeuillées peuvent appeler ? Si oui, donnez des détails.
- Y a-t-il des groupes de soutien locaux capables d'aider ? Si oui, donnez des détails ?
- La famille peut-elle bénéficier du soutien d'un psychologue ?
- Y a-t-il des services gratuits disponibles dans les hôpitaux ou par le biais d'autres associations ? Si oui, donnez des détails.
- Y a-t-il des services de soutien disponibles au tribunal ?
- Où les familles peuvent-elles trouver des informations sur d'autres sources de soutien ?

Les organismes de lutte contre l'ivresse au volant ont produit de nombreuses informations sur la façon de faire face à un décès sur la route. Leurs brochures de support sont utiles pour tous les décès sur la route. Voir les documents produits par MADD (Mothers Against Drunk Driving) USA, MADD Canada et SADD (South Africans Against Drunk Driving).



Droits et frais

- Quels droits au soutien émotionnel les familles endeuillées ont-elles ? Cela dépend-il d'une poursuite pénale ?
- Les familles ont-elles droit à des séances de conseil ou de soutien gratuites ?
 - Si oui, peuvent-elles être réclamés par indemnisation ?
- Les familles doivent être avisées de conserver les reçus pour toutes les dépenses médicales, de voyage ou autres, car elles peuvent être remboursées lors du versement d'une indemnité civile.

Faire face aux médias

- Y a-t-il des restrictions sur la presse ou les médias sociaux concernant ce qui peut être rapporté en version imprimée ou diffusé en ligne ?
- Comment les familles peuvent-elles s'assurer que les médias ne vont pas déformer la réalité et ainsi préserver la dignité et la sensibilité des victimes ?

Commentaires et plaintes

- Comment les familles peuvent-elles rendre compte à la police, aux procureurs, aux tribunaux, aux services aux victimes ?
- Comment les familles déposent-elles une plainte auprès de ces organisations ?
- Comment les familles peuvent-elles aider à tirer des leçons, notamment grâce à la formation de la police et des procureurs ?



Sécurité routière et prévention pour autrui

Les familles endeuillées essaient souvent d'épargner à d'autres familles les ravages qu'elles ont dû endurer. Cela est particulièrement vrai lorsque les victimes sont jeunes et / ou que les décès sont facilement évitables.

Aucune pression ne doit être exercée sur les familles pour qu'elles aident les autres. Cela peut prendre du temps et leur priorité devrait être leur propre adaptation et leur bien-être.

Décès sur la route et Reconnaissance

- Incluez le dernier nombre annuel de décès sur la route et expliquez s'il est en augmentation ou en diminution.
- Incluez le nombre de décès sur la route attendus dans un mois - rappelez aux familles que malheureusement elles ne sont pas seules.

Dans le Devon et en Cornouailles (Angleterre), Alison Hernandez, commissaire de la police et de la criminalité, commence ses réunions sur la sécurité routière en lisant les noms de ceux qui sont morts sur les routes depuis la dernière réunion. Ils observent ensuite une minute de silence en leur mémoire. A la fin de la réunion, elle rappelle combien d'autres mourront avant de se revoir.

Sécurité routière et Possibilités d'Aide

- Informer les familles de tout plan ou programme de sécurité routière mis en œuvre pour réduire la mortalité routière.
- Expliquez brièvement les principales causes des accidents de la route - l'utilisateur, le véhicule et l'infrastructure.
- Existe-t-il un programme de recherche qui examine les causes des collisions pour réduire leur occurrence ?
- Il est essentiel que de tels programmes de recherche sur les causes des accidents mortels incluent tous les aspects et tous les conducteurs impliqués, et pas seulement les malheureuses victimes décédées.
- L'accident fera-t-il l'objet d'une enquête pour voir ce qui aurait pu être évité? (Ce n'est pas le but de l'enquête policière qui se concentre sur l'identification de la criminalité).
- Les « causes » sont-elles partagées en temps opportun pour aider à la prévention et à éviter d'autres décès et blessures inutiles ?
- Que se passe-t-il si l'accident a été causé par un défaut de la route ?
 - L'ingénieur routier ou le responsable des transports sera-t-il tenu responsable et poursuivi ?
 - Est-ce déjà arrivé ?
- Si le resurfacement de la route doit avoir lieu, ou des changements dans la signalisation, est-ce fait une fois l'enquête policière et médico-légale terminée ?
- Fournissez aux familles coordonnées et tous renseignements utiles.



Annexe A:

Organisations partenaires par Régions ou Pays



Region	Country	Organisation
Africa	Algeria	Association Tariq Essalama Bejaia
	Cameroon	Hope and Humanitarian Service Association Cameroon
		Securoute
	Ghana	Prime View Safety Consult
	Kenya	ASIRT Kenya
		Safedrive Africa Foundation (SDAF)
	Mali	Association *Les Amis de la Route* du Mali
	Mozambique	AMVIRO
	Nigeria	Globastorm Safety Foundation
		Kwapda'as Road Safety Demand (KRSD) Trust Fund
Sierra Leone	Road safe Sierra Leone	
South Africa	South Africans Against Drunk Driving- SADD	
Uganda	Hope for Victims of Traffic Accidents (HOVITA)	
Americas	Argentina	Asociación Civil Madres del Dolor
		Grupo J.E.N.
		Luchemos por la Vida
		ONG Bien Argentino
		OVILAM - Observatorio Vial Latinoamericano
	TECPREMER Asociación Civil	
	Canada	MADD Montreal Chapter
	Chile	Movimiento contra el Exceso de velocidad Letal Chile
	Colombia	ASOCIACION LATINOAMERICANA DE RESCATE VEHICULAR
	México	México Previene A.C
United States	Association for Safe International Road Travel (ASIRT)	
Eastern Mediterranean	Lebanon	ASSOCIATION ZEINA HAUCH POUR LA PREVENTION ROUTIERE
	Morocco	Al Montada Association for Road Safety and Protection of Environment
	Tunisia	les Ambassadeurs de la Sécurité Routière
Europe	Belgium	Rondpunt vzw
	France	VICTIMES & CITOYENS
	Germany	Verkehrsunfall-Opferhilfe Deutschland e.V (VOD)
	Great Britain	RoadPeace
	Greece	Society Victim Traffic Support -Observation Post Road Safety EFTHITA Rhodes, Greece
		SOS Road Crimes-- Panhellenic Organization for Road Victims
		You are What you Do
	Ireland	Irish Road Victims' Association
	Netherlands	Vereniging Verkeersslachtoffers (VVS)
	Portugal	World Association for Connecting People
Spain	AIPSEV	



Region	Country	Organisation
South Asia	India	Avoid Accident
		Indian Federation of Road Safety
		Police College
		R-SAFE
		The Ability People
	TRAX S.Society	
	Nepal	Safe and Sustainable Travel Nepal (SSTN)
Western Pacific	Australia	Safer Australian Roads and Highways
	Philippines	F.R.V.S. Association Philippines (Families of Road Victims & Survivors)
		PROJECT C.A.R.E.S. (Community Activities Reaching to Everyone through Services) INC.



Annexe B:

Liste de contacts utiles



SERVICE DE POLICE

Nom

N° téléphone

Mail

PROCUREUR

Nom

N° téléphone

Mail

AVOCAT

Nom

N° téléphone

Mail

SERVIE DE POMPES FUNEBRES

Nom

N° téléphone

Mail

CONSEILLER

Nom

N° téléphone

Mail

COMPAGNIE D'ASSURANCE

Nom

N° téléphone

Mail

ASSOCIATION D'AIDE

Nom

N° téléphone

Mail

EXPERT MEDICAL

Nom

N° téléphone

Mail

EXPERT AUTOMOBILE

Nom

N° téléphone

Mail

EXPERT JUDICIAIRE

Nom

N° téléphone

Mail

SERVICE DE MEDECINE LEGALE

Nom

N° téléphone

Mail



Annexe C:

Les membres de IRVP



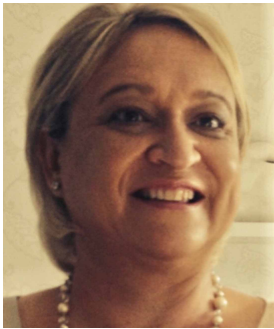
- “Ability People” India
“ACCTIVAS” Argentina
“Action Vision Zero” Reino Unido
“Africa Road Safety Organization for NGOs”
Cameron
“Alinagnon” Benin
“Al Montada Association for Road Safety”
Morocco
“Arrive Safe” India
“ASIRT” Kenia
“Asociacion Civil Luchemos por la Vida”
Argentina
“Asociacion Latinoamericana Rescate
Vehicular” Colombia
“Asociación Madres del Dolor” Argentina
“Associação Brasileira de Resgate e
Salvamento” Brasil
“AMVIRO” Mozambique
“Asociación Para la Disminución de Siniestros
Viales” Argentina
“Association de prévention routière les amis de
la route” Argelia
“Association Des Personnes Préférées”
Cameroon
“Association for Safe International Road Travel”
E.E.UU
“AFVAC” Cameroon
“Association Tariq Essalama Bejaia” Argelia
“Australian Road Rescue Organization” Australia
“Ava-Togo” Guinea
“Ava-Togo” Costa de Marfil
“Ava-Togo” Togo
“Avoid Accident” India
“Bénin Road Accident Victims Association”
Benín
“Beninese Youth Mouvement for Road Safety”
Benín
“Bien Argentino” Argentina
“Brake” Reino Unido
“Brake” Nueva Zelanda
“Center of Consultancy for Road Victims”
Romania
“Dinesh Memorial Road Safety Society Gift a
Life” India
“Dr Amponsah Road Protection Agency” Ghana
“Egyptian Society for Road Safety” Egipto
“Efthita” Grecia
“Families for Safe Streets” USA
“Families of Road Victims & Survivors Associ-
ation” Pilipinas
“Fondazione Luigi Guccione” Italy
“Forum for Prevention of Road Accidents S.N.”
India
“Foundation for Private Sectors Drivers
Initiative” Uganda
“Friends of the Road (AFR)” Mali
“Fundación CAVAT Nicole Paredes” Ecuador
“Fundación Estrellas Amarillas” Argentina
“Fundación Por la Via Por la Vida” Colombia
“Fundação Thiago de Moraes Gonzaga” Brasil
“Globastorm Safety Foundation, GSAFO”
Nigeria
“Goos Consultancy” Países Bajos
“Grupo J.E.N” Argentina
“Healthy People” Ruanda
“Hope and Humanitarian Service Association”
Cameroon
“Hope for Victims of Traffic Accidents HOVITA”
Uganda
“Indian Federation of Road Safety” India
“Indian Head Injury Foundation” India
“Indian Road Safety Campaign” India
“InOutCister” Portugal
“Irish Road Victims' Association, IRVA” Irlanda
“Kwapda’as Road Safety Demand” Nigeria
“Les Ambassadeurs de la Sécurité Routière
ASR” Tunicia
“Love 30” Canadá
“Mothers Against Drunk Driving, MADD” Canada
“Malaysia Road & Transportation Safety Assoc”
Malaysia
“Mexico Previene” Mexico
“Mohamed Shaaban Aly” Egypt
“Movimiento Contra el Exceso de Velocidad
Letal” Chile
“Nasa Foundation” Nepal
“National Association Relief & Solidarity for
Victims of RTAs” Grecia



- “National Council Society for the Prevention of Road Accidents” Palestina
- “North American Vehicle Rescue Association” EE. UU.
- “Nyankonton Aid Foundation” Ghana
- “Observatório Nacional de Segurança Viária” Brasil
- “Oli Best Road Safety Organization” Ghana
- “One Crash Is Too many” Japón
- “Organisation Mauditas Picadas” Argentina
- “OJISER” Ivory Coast
- “OVILAM Observatorio Vial Latinoamericano” Argentina
- “Pa.Vi.C.E.I Padres de Víctimas” Argentina
- “Patiala Foundation” India
- “PATVORA” Nigeria
- “Peoples Trust” India
- “Post-Crash Care Foundation” India
- “Prime View Safety Consult” Ghana
- “Private Sector Road Safety Forum” Namibia
- “Profesionales Para La Seguridad Vial” Chile
- “Profesionales Para La Seguridad Vial” Argentina
- “Profesionales Para La Seguridad Vial” España
- “Project C.A.R.E.S.” Philippines
- “Red Cuidarte Mas” Argentina
- “ReJASeR” Benin
- “Rescue Organisation Ireland” Ireland
- “RMR Foundation” Nepal
- “RoadKraft” India
- “Road Accident Information & Rescue Organisation” Nigeria
- “Roads for Life” Lebanon
- “Road Peace” UK
- “Road Safe Sierra Leone” Sierra Leone
- “Road Safety Advocacy & Victims’ Rights Organization” Ghana
- “Road Safety Association” Indonesia
- “Road Safe Trust” India
- “Road Victims International” Ghana
- “Safe Drive African Foundation” Nairobi, Kenia
- “Safer Australian Roads and Highways (SARAH)” Australia
- “Safe Roads Save Life” India
- “Safe and Sustainable Travel” Nepal
- “Sarkoar Ek Pahal” India
- “Save Life Gambia” Gambia
- “Save Life Liberia” Liberia
- “Save the Nation Association” Etiopía
- “Securoute” Cameroon
- “Shubham Soti Foundation” India
- “Siraba Lakana” Mali
- “Society of Road Safety Ambassadors” Botsuana
- “SOS Road Crimes” Greece
- “South Africans Against Drunk Driving” South África
- “South Africa Medical Rescue Org” South África
- “SRDO Youth for the Road Safety” Pakistán
- “Tecpremer” Argentina
- “Telengana Four Wheeler Driver’s Association” India
- “Trax” India
- “Twenty’s Plenty for Us” UK
- “Vereniging Verkeersslachtoffers” Países bajos
- “Vision Zero” Canada
- “World Association for Connecting People” Portugal
- “YASA” Canada
- “YASA” Lebanon
- “You are what you do-Kostas Kouvidis” Grecia
- “Youth Association for Development” Pakistán
- “Youth United to Work for Development of Bénin” Benín
- “Zambia Road Safety Trust” Zambia
- “Zavod Vosim” Eslovenia



Membres du bureau et Consultants de l'IRVP



Donna Price,
IRVA, Ireland



Viviam Perrone, Madres
Del Dolor, Argentina



Caro Smit, SADD
South Africa



Katie Makri, SOS Road
Crimes, Greece



Bright Oywaya,
ASIRT, Kenya



Peter Frazer,
SARAH, Australia



Harpreet Singh Dhunna,
Avoid Accident, India



Andy Murie,
MADD, Canada



Amy Aeron-Thomas,
UK



Rochelle Sobel,
ASIRT, US



Dr Margie Peden,
UK



Joop Goos,
Netherlands

International Road Victims' Partnership is a member of the UN Road Safety Collaboration, the European Transport Safety Council and the Parliamentary Advisory Council for Transport Safety.







L'IRVP est un partenariat mondial de plus de 125 ONG membres de toutes les régions du monde. Notre mission est de travailler ensemble pour réduire les dangers de la route, pour améliorer la réponse après un accident et pour défendre les droits des victimes aux niveaux national et mondial.

INTERNATIONAL ROAD VICTIMS' PARTNERSHIP

Email: info@irvp.org. Website: www.irvp.org

French translation kindly sponsored by Victimes Et Citoyens, France



© 2020 International Road Victims' Partnership